

Présents : M. BÉGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mmes DUMAS, DURAND, DUVEAU et M. BRUNET.

Absents : Mme CHACON, , MM. GAUTHIER et GUILLON

Ouverture de la séance : 18h45

Avant de débiter la séance, en accord avec les membres du Conseil municipal, M. le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

-Aire de camping-car : création d'une régie de recettes pour l'accès à l'aire de camping car et fixation des tarifs.

-Approbation du règlement intérieur de l'aire de camping-car

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité.

Lecture et approbation de la réunion du 13 mars 2019

1- Contrat de ruralité 2017-2020 - intégration de nouveaux projets.

Axe	Action	Maître d'ouvrage
Attractivité du territoire	Réhabilitation logement commune Saint-Benoît-du-Sault en pôle d'art et de création	Communauté de Communes
	Réhabilitation du plan d'eau en espace baignade	Commune de Bélâbre

-Le Conseil accepte l'intégration des deux projets évoqués ci-dessus.

Borne électrique

M. le Maire précise que le SDEI financerait 25% du montant des travaux pour l'implantation d'une borne électrique . Des informations complémentaires sont attendues, le sujet sera revu.

Elagueuse

Une révision complète va être effectuée par l'entreprise HUMEZ de Chaillac.

2- Affectation de résultat du Budget principal 2018

AFFECTATION DE RÉSULTAT	2018
<u>Fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice (recettes- dépenses)	59 865,00
Résultat antérieur reporté (002, année N-1)	189 065,14
Résultat définitif à affecter :	248 930,14
<u>Investissement</u>	
Résultat de l'exercice (recettes- dépenses)	-30 451,01
Résultat antérieur reporté (001, année N-1)	44 210,25
Résultat à affecter au 001 N+1	13 759,24
<i>Restes à réaliser dépenses :</i>	24 290,75
<i>Restes à réaliser recettes :</i>	13 403,80
<i>Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)</i>	-10 886,95
Résultat définitif :	2 872,29
<u>Affectation du résultat :</u>	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	
:	34 358,16
Affectation complémentaire en réserve (1068):	
Affectation au 002 N+1	214 571,98

3- Vote du Budget Primitif du Budget Principal

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	469 613.98	469 613.98
Section d'investissement	100 617.33	100 617.33

4- Affectation de résultat du Budget du café-restaurant 2018

AFFECTATION DE RÉSULTAT	2018
<u>Fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice (recettes-dépenses)	4 645,85
Résultat antérieur reporté (002, année N-1)	8 000,00
Résultat définitif à affecter :	12 645,85
<u>Investissement</u>	
Résultat de l'exercice :	-289,99
Résultat antérieur reporté (001, année N-1)	582,15
Résultat total :	292,16
Restes à réaliser dépenses :	1 330,83
Restes à réaliser recettes :	0,00
<i>Solde des restes à réaliser :</i>	-1 330,83
Résultat définitif :	-1 038,67
<u>Affectation du résultat :</u>	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	1 038,67
Affectation complémentaire en réserve (1068):	
Affectation à l'excédent reporté N+1(002) :	11 607,18

5- Vote du Budget Primitif du Budget du café-restaurant

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	16 445.10	16 445.10
Section d'investissement	7 330.83	7 330.83

6- Vote des taux 2019

Le Conseil décide de conserver ainsi les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation = 11 %
- Foncier bâti = 14,60 %
- Foncier non bâti = 28 %

7- Vote des subventions aux associations

Comité des Loisirs	300 euros
APPMA Le Goujon de la Benaize	75 euros
Les Donneurs de Sang	75 euros
Société de chasse de St-Hilaire sur Benaize	75 euros
Familles Rurales	150 euros
Souvenir Français	75 euros
Association « les Ménigouttes en selle »	75 euros
Association « Un Cadeau un Sourire »	50 euros
Club Canin Brennou	50 euros

8-Aire de camping-car : création d'une régie de recettes pour l'accès à l'aire de camping-car et fixation des tarifs

- Ouverture pour le 25 avril.

Le Conseil **accepte** la création d'une régie pour l'accès à l'aire de camping-car composée d'un régisseur titulaire et de son suppléant, lesquels seront nommés par arrêté et **décide** de fixer le tarif pour la vente de jetons d'accès à l'aire de stationnement comme ainsi : **3 euros renouvelables par 24 heures** .

Les jetons seront disponibles auprès du secrétariat de mairie ou du restaurant.

Pour chaque jeton vendu par le suppléant, un euro lui sera restitué par mandat semestriel ou annuel.

M. le Maire fera faire deux panneaux par l'entreprise CRÉA PUB de Béthines.

9- Approbation du règlement intérieur de l'aire de stationnement de camping-cars

Le Conseil approuve à l'unanimité le règlement intérieur.

Questions diverses

- Toiture et isolation du toit du bâtiment communal : Début des travaux en septembre.
- Travaux de voirie : réfection de la voie communale sise à la Fosse Choltière à Concremiers, dont une petite partie appartient à la commune de Saint-Hilaire. il est demandé de prendre en charge la portion qui lui incombe.

La CDC ayant la compétence voirie, M. le Maire transmettra la demande auprès de M. GOURLAY. Une visite des lieux sera proposée .

- Dans le cadre du festival « Le Temps Suspendu » , Concert de musique classique « Elles » avec Eva ZAÏCIK, artiste lyrique le 30 juillet à l'église, 21 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h.